

Réponse : OUI Elle est donnée et explicitée par l'interprétation 8.1b/6 du Guide Officiel

8.1b/6 – Joueur aplanissant un bunker pour « prendre soin du parcours » après avoir joué et être sorti du bunker

Après qu'une balle jouée d'un *bunker* est hors du *bunker*, les Règles 8.1b(9) et 12.2b(3) invoquent le fait de prendre soin du *parcours* pour autoriser le joueur à restaurer le *bunker* dans l'état où il devrait être, même si la remise en état *améliore* les *conditions affectant le coup*. Ceci est vrai même si les actions du joueur sont délibérément entreprises pour à la fois prendre soin du *parcours* et *améliorer* les *conditions affectant le coup*.

Par exemple, la balle d'un joueur vient reposer dans un grand *bunker* près d'un *green*. N'étant pas capable de jouer vers le *trou*, le joueur joue en arrière vers la *zone de départ*, la balle venant reposer à l'extérieur du *bunker*. Dans ce cas, le joueur peut aplanir les zones qu'il a modifiées par le fait de jouer la balle (y compris les traces de pas pour atteindre la balle) et peut aussi aplanir d'autres zones dans le *bunker*, qu'elles aient été modifiées par le joueur ou qu'elles aient été déjà présentes quand le joueur est arrivé pour jouer depuis le *bunker*.